

Image not found or type unknown



Congés payé de l'année 2009

Par **dominique**, le **15/02/2010** à **17:04**

Bonjour,
je travaille a intermarché depuis 1991. En 2009 j'ai eu un accident de travail et une maladie professionnel reconnue par la C.P.A.M.
J'ai été absente du 5 mai 2009 au 25 aout 2009.
Mon patron me dit aujourd'hui qu'il doit me sanctionner 5 jours de congé payé de l'année 2009.
A t-il le droit? Etant donné que j'étais en arret maladie professionnel.
Merci de me repondre
Veuillez agreer monsieur ou madame mes salutations distinguées.